

Lyon, le 16-12-2022



LYCEE MARCEL SEMBAT
20 boulevard Marcel Sembat
69200 VENISSIEUX

MARCHÉ
LOCATION ET MAINTENANCE
DE SYSTÈMES D'IMPRESSION 2023

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

**Date et heure limites de remise des offres :
23-01-2023 à 12h (heure de Paris)**

ARTICLE 1 – PROCEDURE DE CONSULTATION

Appel d'offre ouvert en application du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Marché à procédure adaptée passé avec mise en concurrence.

ARTICLE 2 – VARIANTES

Les variantes sont acceptées.

ARTICLE 3 – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est de deux mois à compter de la date limite de réception des offres.

ARTICLE 4 – RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUES

Personnes à contacter : Monsieur CHASSING Christophe, Gestionnaire adjoint
Par messagerie électronique uniquement à christophe.chassing@ac-lyon.fr

ARTICLE 5 – CONTENU DES OFFRES

PIECES ADMINISTRATIVES

- Formulaire DECLARATION DU CANDIDAT DC1 et DC2 dûment renseignés tels que disponibles notamment, avec leur notice, sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/archives-formulaires-declaration-candidat> :
 - **DC1 : Lettre de candidature** dûment signée
 - **DC2 : Déclaration du candidat** et annexes, notamment tout document permettant à l'acheteur public de juger de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat.
- **L'acte d'engagement (AE) est représenté par le cahier des clauses particulières** du présent marché dûment signé par le candidat et dont chaque page aura été paraphée également. Le contractant signera ce cahier des clauses particulières avec le candidat retenu.
- **Le présent règlement de la consultation** dûment signé par le candidat.

PIECES RELATIVES A L'OFFRE

- ⇒ **Le bordereau des prix unitaires (BPU)**. Au format électronique tableur, Excel ou équivalent, ainsi qu'une version PDF du BPU scanné et dûment signé.
- ⇒ **Un mémoire technique** contenant notamment :
 - **Les modèles d'offre 1/3 à 2/3 dûment renseignés**
 - **Les moyens et les références locales du candidat**
 - Les avantages des solutions proposées (sur **le modèle d'offre 3/3**)
 - Des brochures commerciales des équipements proposés peuvent être jointes en appui des modèles d'offre
 - Exemples de reporting de consommations par utilisateur et service issues de la solution de gestion des usages et impressions proposée
 - D'une manière générale tout document utile permettant à l'acheteur de juger des capacités du candidat et de la qualité des fournitures proposées (délais de résolutions de panne, temps moyen d'intervention sur Lyon, etc.).

ARTICLE 7 – LANGUE - DEVISE

Les offres des candidats doivent être rédigées en langue française. Les documents qui ne seraient pas rédigés en langue française seront obligatoirement accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

La devise du marché est l'EURO.

ARTICLE 8 – CONDITION D'ENVOI DES OFFRES

Les candidats transmettent leur offre avant le **23 janvier 2023 à 12 heures** sur **la plateforme de publication de l'AJI :**

Appel d'offre concernant le marché photocopieurs du :
lycée Général et Technologique Marcel Sembat
20 boulevard Marcel Sembat
69694 Vénissieux Cedex

En cas d'envoi par voie postale, le candidat s'assure de la bonne réception de son offre, étant entendu que la commission chargée de l'examen des offres est invitée à se réunir dans un délai d'une semaine à compter de la date limite de réception des offres.

ARTICLE 8 – JUGEMENT DES OFFRES

Les critères suivants, avec leur pondération, seront utilisés pour déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse:

- **Valeur technique appréciée au regard du mémoire technique : 50%**, sous pondéré comme suit :
 - Moyens humains et techniques mis en œuvre : 10 %
 - Caractéristiques techniques / Performances des équipements : 20 %
 - Modalités de mise en œuvre des visites préventives : 5 %
 - Performance des équipements du point de vue écologique/environnemental : 5 %
 - Ergonomie des équipements et interfaces : 5 %
 - Délai d'intervention / disponibilité : 5 %

- **Prix des prestations : 50%**, sous pondéré comme suit :
 - Entretien/Maintenance : 25 %
 - Location : 25 %

NB : Modalités particulières de jugement des offres :

Pour la détermination de la valeur technique appréciée au regard du mémoire technique : le contractant s'appuiera tout particulièrement sur la synthèse rédigée par le candidat sur le modèle d'offre 3/3.

Les candidats seront informés du résultat de la consultation au plus tard le **1^{er} février 2023**.

à....., le.....

Signature du candidat/titulaire

(précédée de la mention manuscrite
"Lu et approuvé")